

N° du film : 178010

Version : 2

1999-06-03

Entente/contrat : 11390

THE COMPLETE ADVENTURE KID

GENRE : Animation

RÉSUMÉ :

Un jeune homme de 19 ans, Norikazu, trouve un vieil ordinateur et libère accidentellement l'esprit du créateur de la machine, Masago. Plus tard, Norikazu et son amie Midori sont happés par le monde artificiel créé par l'esprit vengeur. Là, Masago, le roi de l'enfer et leurs amis tentent par tous les moyens de séparer Norikazu de Midori.

MOTIFS :

Après délibérations, le jury fait siennes les conclusions auxquelles en arrivent les deux examinateurs qui se sont penchés sur *Adventure Kid* en 1995, à savoir : « la trame ne présente que des viols explicites perpétrés par des soldats et traités avec complaisance dans la durée (une scène de viol dans le deuxième épisode dure jusqu'à 6 minutes). Le traitement insiste sur les larmes, les cris et les dénégations de la victime forcée à diverses activités sexuelles. Les dialogues insistent sur la dégradation : « Lick it and taste the depths of your own degradation ». Bref, le jury conclut que le film fait l'exploitation de la violence dans le cadre d'activités sexuelles explicites, le style de l'animation ne parvenant pas à atténuer le message clairement exprimé. Il refuse donc ce film en ce qu'il soutient la violence sexuelle. » (F.R., 5 janvier 1995)

DÉCISION : Refus

9 juin 1999

Pierre Thériault
Président du jury d'examen